

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



LA VAUGERMAINE

La Vaugermaine, SARL au capital de 20 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 851 734 541 RCS AUXERRE (CODE NAF - 1105Z)
Sise au 30 Grande Rue - Vaugermain - 89800 SAINT-CYR-LES-COLONS
Site web - www.lavaugermaine.fr
Tel + 33 3 86 53 10 50

CONTACT COMMERCIAL

Karine Abatti - karine@lavaugermaine.fr - Mobile +33 6 42 25 07 68

CONTACT TECHNIQUE ET PRODUCTION

Odile Van Dermoere - info@lavaugermaine.fr - Mobile +33 6 42 25 07 68

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Brasserie La Vaugermaine et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Bières en bouteilles de 33 cl et /ou 25cl et/ou 75 cl dans la limite des stocks disponibles.

Toute prestation accomplie par la société Brasserie La Vaugermaine implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes pour un minimum de 72 bouteilles (6 cartons de 12) départ cave. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Brasserie La Vaugermaine s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Brasserie La Vaugermaine serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par virement ;
- soit par carte bancaire ;
- soit par chèque.

Le paiement doit être effectué avant expédition pour une première commande puis à 30 jours fin de mois pour les commandes suivantes.

Tout défaut de paiement à la date convenue pourra entraîner :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues,
 - l'annulation de toute commande encore non acceptées et /ou la suspension des ventes en cours,
 - la suppression des avantages qui auraient pu être consentis antérieurement par la société Brasserie La Vaugermaine au client,
 - l'obligation d'un paiement comptant pour toutes les commandes et livraisons à venir.
-

SARL BRASSERIE LA VAUGERMAINE - 30 Grande Rue - Vaugermain - 89800 SAINT-CYR-LES-COLONS

CONTACT COMMERCIAL - Karine - Mobile 06 84 60 16 73 - karine@lavaugermaine.fr

www.lavaugermaine.fr

RCS AUXERRE - 851 734 541 (CODE NAF - 4725Z)

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Brasserie La Vaugermaine une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquittée des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Brasserie La Vaugermaine.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Brasserie La Vaugermaine conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Brasserie La Vaugermaine se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. Toute modification ou résiliation de commande demandée par l'acheteur sera prise en considération uniquement si la société Brasserie La Vaugermaine a reçu la demande écrite avant expédition des produits.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Brasserie La Vaugermaine ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Auxerre.

Fait à _____ le _____

Signature du client et tampon
précédé de la mention lu et approuvé

Signature du représentant légal la société
Brasserie La Vaugermaine